

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

—◆—
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 12 décembre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BUSSI Isabelle, MAHEUX Janine, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme, PAUL Olivier, CAPPOËN Grégory

ABSENTS EXCUSES : MERLETTE Lucille pouvoir à CRÉPEAU Serge, CHARPENTIER Raynald pouvoir à NOËL Denis, DIAS Delphine pouvoir à BUSSI Isabelle, LEMARCHAND Françoise

Madame BUSSI Isabelle a été élue secrétaire de séance,

Délibérations :

CONTRE-PROPOSITION ACHAT BANDE TERRAIN COMMUNAL ESPACES VERTS

« LOTISSEMENT LA VALLÉE » ZH n°177 *Délib. N°2022-48*

Suite à l'estimation demandée à une agence immobilière afin de vérifier que l'offre matérialisée et chiffrée pour l'achat d'une partie de l'espace vert au fond du « Lotissement La Vallée » section ZH n°177 pour une contenance de 250 m², le Conseil Municipal a fait une contre-proposition au prix de 5 000 € auxquels s'additionnent à charge du demandeur tous les frais engendrés :

- bornage par géomètre expert
- frais de notaire
- réalisation d'une nouvelle clôture

Cette contre-proposition a été acceptée par écrit par le demandeur.

Monsieur le Maire confirme avoir consulté tous les services concernés pour s'assurer de la faisabilité de cette vente.

Pour rappel le demandeur est propriétaire limitrophe (parcelle section ZH n°178), il a pour objectif de réfectionner et réaménager la totalité de la devanture de sa propriété : déplacement des piliers de portail pour poser un portail coulissant électrique, déplacement de son compteur EDF et réfection totale de sa clôture très endommagée. Tout cela étant impossible en l'état et la configuration actuelle de son terrain.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu émet un avis favorable à l'unanimité quant au découpage, la contenance et à la vente dudit terrain en l'état après bornage du demandeur au prix de 5 000 € net vendeur.

Adopté à l'unanimité

BONS DE NOËL 2022 HABITANTS DE LA COMMUNE DE 70 ANS *Délib. N°2022-49*

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de porter les Bons d'achat de Noël à 30,00 €uros pour les habitants de la commune de 70 ans et plus en résidence principale comme cela a été décidé en commission aide sociale le 18 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité

Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°4 (PLH4) 2023-2028

Délib. N°2022-50

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le document cadre en vigueur des 60 communes de l'Agglo Seine-Eure en matière d'habitat correspond au Programme Local de l'Habitat (PLH) réalisé dans le cadre du PLUIH de l'ex-CASE adopté en date du 28 novembre 2019. Du fait de la fusion avec l'ex-Communauté de communes Eure-Madrie-Seine en 2019, une actualisation a été lancée en novembre 2021.

Cette actualisation a porté sur le diagnostic du territoire, les objectifs quantitatifs de production de logements et le programme d'actions, tout en conservant au maximum les éléments du PLH actuel.

La première et deuxième phase d'actualisation du PLH ont été réalisées entre novembre 2021 et mai 2022, à savoir la mise à jour du diagnostic et l'identification des orientations qui en découlent.

Ces orientations ont été validées par le conseil communautaire en date du 23 juin 2022.

Les objectifs de production de logements pour la période 2023-2028 ont ensuite été affinés fin juin et début juillet 2022 à travers la tenue de réunions à l'échelle des 6 espaces de vie, la rencontre des 6 communes les plus importantes et de multiples échanges avec les élus.

Ce travail a permis de préciser les projets qui se réaliseront sur chaque commune durant la période du PLH4, et d'identifier un objectif de production de 588 logements par an dont 147 en locatif social, correspondant aux besoins identifiés précédemment.

Géographiquement, la production de logement se concentrera pour près de moitié sur l'espace de vie Centre-Seine-Eure (intégrant le bi-pôle Louviers-Val-de-Reuil), et se répartira pour l'autre moitié de façon relativement équilibrée sur les autres espaces de vie. Cette répartition est plus disséminée concernant les logements sociaux, témoignant de la volonté de mieux équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

5 ateliers ont été parallèlement organisés avec les acteurs de l'habitat du territoire ainsi qu'un certain nombre d'élus afin d'établir le programme d'actions thématique, véritable feuille de route de la politique habitat de l'Agglomération. Celui-ci s'appuie sur trois piliers :

- Un territoire attractif et économe en énergie et en foncier
- Un territoire qualitatif et solidaire pour tous
- Une intercommunalité autorité organisatrice de l'habitat

En ont découlé 15 fiches-actions précisant le rôle de l'Agglomération et de ses partenaires, de façon chiffrée et phasée, pour mettre en œuvre le PLH4 sur les 6 prochaines années.

Suite à son arrêt par le conseil communautaire en date du 24 novembre 2022, le projet de PLH4 a été transmis par l'Agglo Seine-Eure à chaque commune membre pour avis dans un délai de 2 mois après transmission du projet, qui comprend :

- Un diagnostic établissant le bilan synthétique du PLH précédent, et analysant le fonctionnement du marché local et les conditions d'habitat sur le territoire,
- Un document d'orientations qui énonce les objectifs du PLH et indique les principes retenus pour permettre le développement d'une offre de logements suffisante et diversifiée,
- Le programme d'actions avec les 15 fiches actions thématiques déclinant la politique locale,
- Les fiches communales détaillant les objectifs de production par commune, dont ceux concernant le locatif social, ainsi que les opérations envisagées correspondantes.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU l'article R. 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH4) 2023-2028, transmis par la Communauté d'agglomération Seine-Eure en date du xxx ;

VU la délibération n°2022-321 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en date du 24 novembre 2022 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH4) 2023-2028 ;

DECIDE de prononcer un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH4) 2023-2028 arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Dans un contexte déjà tendu des finances locales, la hausse rapide et substantielle des prix de l'énergie depuis quelques mois fait peser une contrainte financière forte sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. A ce titre, l'Agglomération a mis en place depuis plusieurs années une ingénierie d'accompagnement relative aux problématiques énergétiques à destination des communes du territoire. Ainsi un Conseiller en Energie, se tient à notre disposition pour nous aider sur toutes nos problématiques énergétiques. Afin de participer au groupe d'échange, il est nécessaire de désigner un élu référent.

Après concertation, le conseil municipal, désigne à la majorité :

- Monsieur CAPPOEN Grégory / téléphone : 06 77 02 46 39 / mail : gregcappoen@gmail.com

Suite à l'envolée du cours des matières premières, de l'énergie, du carburant à des niveau jamais égalés depuis plusieurs décennies, les fournisseurs de la nouvelle entreprise de restauration scolaire NEWREST ont été conduits à répercuter ces hausses de prix dans les catalogues d'achats mis à la disposition des chefs en charge de préparer les repas. Afin d'absorber cette inflation dès début 2023 deux choix seront proposés aux Mairies desservies par l'entreprise NEWREST : une adaptation sur les menus ou une hausse des prix des repas. Monsieur le Maire consultera, au moment, venu l'ensemble des membres du Conseil Municipal en ce sens.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu par l'entreprise VERLEYEN TERRASSEMENT, sous forme de convention, dans le cadre du projet de remblais avec création d'un parc multi sport et loisirs sur le terrain de sport actuel rue des Champs. Afin de connaître la faisabilité de cette opération Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec les services fonciers de l'Agglomération Seine Eure et la DREAL. Comme cela avait été convenu, avant toute signature d'une convention, une délibération détaillée devra être prise. Cependant il est nécessaire d'obtenir en amont la confirmation de la possibilité de réaliser ce projet tout comme il est nécessaire de valider un cahier des charges lors de commissions de travaux.

Il est évoqué la possibilité d'acheter un aspirateur à feuilles pour l'employé communal. Après consultation des devis le coût semble trop élevé, les membres du Conseil Municipal proposent d'investir plutôt dans un nouveau tracteur tondeuse.

Monsieur le Maire informe l'obtention d'une subvention de 10 000 € versée par l'Agglomération Seine Eure à la « Boucherie Louise » sur notre commune. Il précise être intervenu en leur faveur lors de la commission.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont visionné la vidéo du centre de tri et le diaporama envoyé par mail. Cette vidéo a été diffusé lors de la réunion de la dernière Conférence des Maires, elle est très riche en informations, notamment sur le bilan de la simplification du tri.

En septembre 2021, un tout nouveau centre de tri des déchets recyclables a ouvert ses portes à Guichainville. Dans ce cadre, des élus ont visités le site le vendredi 2 décembre dernier, Madame Maheux et Madame Peigner et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite de l'Assemblée Nationale est prévue mardi 20 décembre, un covoiturage est possible.

Questions diverses :

Monsieur Bernage alerte sur des dépôts sauvages de plus en plus récurrents, notamment récemment sur la Commune de Saint Vigor.

Monsieur Cappellet fait un point rapide sur les éclairages publics en dysfonctionnement :

- Lampe extérieure au DOJO côté rue du Manoir
- Lampadaire route d'Évreux

Les lampadaires du lotissement « Les Bleuets » restent allumés en continu.

Monsieur Poulin relate les points suivants :

- réunion de présentation du projet "Carrefour" du 21/10/2022 : Denis NOEL avait demandé que la présentation nous soit transmise pour en faire une présentation aux membres du Conseil Municipal mais il semble que nous n'avons toujours rien reçu, ce que confirme Denis NOEL.

- en réunion le 15/11/2022, Monsieur Rudy BAHEUX nous a présenté la réorganisation de la Direction des Mobilités de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et devait nous transmettre son organigramme avec les noms et coordonnées des divers responsables. A t'on reçu cet organigramme ? Il semble que non.

- préparation de la réception du pont Arc en Ciel, avec Mr. Jean Claude LEROY (nouveau responsable du pôle "Entretien exploitation voirie" à la CASE) et Mr. Mathieu DUBOIS (conducteur de travaux chez SPIE BATIGNOLES/Valérian) : en réunion le 25/11/2022, ce dernier nous a informés de sa démission et son départ pour le groupe VINCI le 15/12/2022. Après le départ de Mr. Régis COLLET de la CASE, Mr. LEROY y étant notre nouvel interlocuteur, c'est un deuxième intervenant de la réhabilitation du pont qui nous quitte ! Néanmoins, avec Mr. LEROY, un point complet suivi d'une visite ont été faits concernant les particularités du pont Arc en Ciel conduisant à ne pas en prononcer la réception :

1- les 2 garde-corps côté Ferme des Iles seront remplacés car, selon Mr. DUBOIS, c'est au départ une mauvaise prise de cotes qui a conduit à la reprise actuellement inacceptable. Un défaut général de peinture sur les garde-corps a été constaté et le fournisseur sera contacté à ce sujet. On note aussi un manque de serrage des écrous de fixation des platines et Mr. LEROY demande que la correction soit rapidement exécutée. Le réglage des platines a été réalisé avec des rondelles et Mr. LEROY demande que ce réglage soit repris par "matage" c'est à dire mis au niveau par du ciment.

2- le réceptacle de drainage et la descente d'escalier vers la rive gauche présentent un risque et leur mise en sécurité va être réétudiée.

3- le défaut de la bande de roulement de l'accès côté Ferme des Iles (bosse et creux pouvant déstabiliser un véhicule en direction de la descente vers la rive gauche) devra être repris selon une zone à définir par Mr. LEROY.

4- le poteau du grillage à l'entrée du pont à droite en venant de la Ferme des Iles sera scellé.

5- les restes de la première fixation des platines sur les encorbellements neufs seront retirés et les trous ainsi mis au jour comblés.

Après un parcours complet jusqu'à Fontaine sous Jouy où nous avons constaté la disparition du panneau de la CASE je suis allé avec Mr. LEROY jusqu'au pont de la Fortelle suite aux remarques que j'avais transmises avant la réunion: les cadres des chambres de tirage seront scellés et une étude pour remplacer les panneaux directionnels disparus côté gauche en venant de Gaillon va être réalisée pour un remplacement possible par des blocs plastique avec partie amovible permettant l'accès des moyens agricoles au champ attenant. En faisant un tour complet du pont, Mr. LEROY a

noté que le mur de retenue des terres de l'ancien pont à droite en venant de Gaillon (quasi vertical) dépasse la hauteur de 2 mètres et nécessite de ce fait la mise en place d'un garde-corps.

- conférences de garnison : j'ai assisté aux conférences au sujet de la dissuasion nucléaire (le 16 novembre par Monseigneur de ROMANET, Evêque aux armées, sur le thème "une approche éthique" et le 8 décembre par le Colonel Amaury COLCOMBEL, sur le thème "ses origines, sa doctrine, avec un focus sur la composante aéroportée"). A ces occasions, je me suis entretenu avec le Lieutenant-Colonel Etienne du FAYET de la TOUR (Délégué Militaire Départemental) puis avec la Colonelle Solène le FLOCH (Commandante de la Base Aérienne 105) au sujet du trafic aérien important autour du 10 novembre dû à un meeting de présentation aux responsables et élus. Ce trafic inhabituel en période de conflit en Ukraine a pu susciter questions et inquiétudes auxquelles nous n'avions pas de réponse immédiate possible. La Colonelle reconnaît que l'information diffusée sur les réseaux sociaux peut être insuffisante notamment pour les communes proches de la BA 105, dont la nôtre qui est dans l'axe des pistes. Elle prend en compte ce besoin d'information et, comme je l'ai suggéré, en passant par le réseau des Correspondants Défense pour une information ciblée plus large.

- fissures du revêtement récemment refait au 39 rue Yves Montand : après les fortes chaleurs de cet été et le froid actuel, leur nombre et leur longueur continue d'évoluer, faisant planer un doute sur la préparation des surfaces et la reprise des fissures existantes avant projection du revêtement refait. Un dénombrement exhaustif semble plus que nécessaire.

Monsieur le Maire explique qu'un rassemblement d'environ dix personnes, organisé par certains riverains, contre les nuisances diverses de la ferme avicole, a eu lieu samedi 10 décembre à 10h00 à la Boulaye.

Monsieur le Maire, la presse, Monsieur Philippe BRUN, Député, ainsi que les services de la Gendarmerie étaient également présents.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 16

BERNAGE Jérôme	BUSSI Isabelle A reçu pouvoir de DIAS Delphine	CAPPOEN Grégory
CHARPENTIER Raynald A donné pouvoir à NOËL Denis	CRÉPEAU Serge A reçu pouvoir de MERLETTE Lucille	DIAS Delphine A donné pouvoir à BUSSI Isabelle
LEMARCHAND Françoise	MAHEUX Janine	MERLETTE Lucille A donné pouvoir à CRÉPEAU Serge

NOËL Denis A reçu pouvoir de CHARPENTIER Raynald	PAUL Olivier	PEIGNER Odile
POULIN Étienne	ROUSSEL Franck	ROUSSEL Nathalie